

La Suisse face aux heures noires de l'histoire

Combien de Juifs ont-ils été refoulés à nos frontières pendant la Seconde Guerre mondiale? La controverse continue à hanter les esprits et à diviser les historiens. A l'occasion d'une discussion publique aujourd'hui à l'Université de Berne, deux spécialistes exposent leur point de vue

Je maintiens: la Suisse n'a pas refoulé plus de 3000 Juifs



Serge Klarsfeld

Depuis près de quarante ans, je passe mon temps auprès des victimes de la Shoah en France: à les identifier, à retrouver pour chacune d'elles son état civil, le lieu de son arrestation; à rassembler les membres d'une même famille malgré les homonymies; à récupérer les actes de naissance des 11 000 enfants déportés, à obtenir les photos de ces enfants et à en publier plus de 4300. Du sort des Juifs de France entre 1939 et 1945, j'ai une connaissance précise et s'il est deux ouvrages de référence en ce domaine, ce sont *Vichy-Auschwitz* (Fayard, 2001) et *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France 1940-1944* (Fayard, 2001, 4 tomes). Lorsque j'ai imprimé le premier *Mémorial de la Déportation des Juifs de France* en 1978, j'ai ramené le nombre de victimes de «100 000 à 120 000 déportés raciaux» selon le Ministère des anciens combattants et les dirigeants des organisations juives à 75 000. Ce nombre qui n'est plus discuté correspond à la réalité, donc à la vérité, et je ne peux qu'être soulagé qu'il y ait moins de pertes que ce que l'on se représentait jusqu'à l'aboutissement de ces recherches minutieuses.

Pour la Suisse, la mission d'une commission visant à cerner le comportement de ce pays pendant la guerre devait être en priorité d'établir combien de Juifs y avaient été accueillis et combien en avaient été refoulés et combien avaient perdu la vie à la suite de ce refoulement. Entre quelles dates? Le 2 septembre 1939 et le 8 mai 1945. Ce qui s'est déroulé auparavant est une autre histoire; ce n'était pas encore la guerre et l'Allemagne ne sévissait contre les Juifs qu'à l'intérieur des mouvantes frontières du IIIe Reich. La diplomatie était telle qu'en décembre 1938, Ribbentrop était encore accueilli à Paris avec le tapis rouge tandis qu'en juin 1939 les Juifs du navire la *Saint-Louis* ne pouvaient débarquer à Cuba et aux États-Unis. Le comportement des États et des hommes a moins de signification en temps de paix qu'en temps de guerre, quand la tournure des événements est plus dure et plus claire: les Juifs étaient devenus la ci-

ble prioritaire pour les nazis qui jusque-là voulaient avant tout les expulser de leur espace territorial. Ce qui comptait pour les Juifs c'était de sauver ce qu'ils avaient de plus précieux et d'irremplaçable, c'est-à-dire leurs vies et non des biens toujours récupérables, tels leurs tableaux, leurs comptes en banque ou leurs machines à coudre. Il n'est donc pas indifférent de savoir si 24 000 Juifs ont été refoulés ou 3000; il s'agit de 21 000 vies et peut-être de 23 000 si l'on tient compte que 127 des 884 refoulés de la frontière franco-genevoise ont perdu la vie et non 884. Je sais que pour de très hautes consciences il n'y a pas de différence entre une seule vie perdue et un million; mais je ne fais pas partie de cette soi-disant élite.

Pendant la période de guerre sur la frontière italo-suisse, les historiens s'accordent sur le nombre de 5000 à 6000 Juifs italiens accueillis en Suisse et de moins de 250 refoulés parmi lesquels j'ai dénombré 179 déportés. Sur les frontières du IIIe Reich pendant la même période, les possibilités de parvenir jusqu'à la frontière suisse pour les Juifs vivant en Allemagne étaient tellement réduites qu'il est évident qu'un afflux de réfugiés juifs de cette provenance était impossible.

De très hautes consciences ne font pas de différence entre une seule vie perdue et un million. Moi oui

Ne demeure donc que la France pour fournir cet important contingent de refoulés juifs. Les travaux de Ruth Fivaz-Silbermann en 2000, s'appuyant sur des archives complètes pour le canton de Genève, relevaient moins de mille juifs refoulés. Depuis, l'historienne genevoise a étudié des deux côtés de la frontière franco-suisse le passage et le refoulement des Juifs pour sa thèse de doctorat qu'elle présentera en 2014.

En ce qui concerne la frontière jouxtant les départements du Doubs, du territoire de Belfort et du Jura, les Juifs se dirigeant vers cette frontière, beaucoup moins perméable que celle de Genève, et qui étaient nombreux en provenance des Pays-Bas ou de Belgique ont souvent été interceptés par les policiers français ou allemands avant d'atteindre la Suisse. J'ai dénombré près de 600 déportés, dont environ 350

pour l'année 1942. Le nombre de refoulés et des déportés parmi les refoulés sera rendu public par Ruth Fivaz-Silbermann à l'issue de ses travaux. L'arrestation de la majorité des déportés de cette frontière n'incombe pas à la Suisse, oasis de liberté mais aussi mirage en raison des obstacles à franchir pour les malheureux; la responsabilité est celle des nazis allemands et de leurs complices de l'Etat français de Vichy qui ont élevé entre les fuyitifs et la Suisse un barrage efficace. De même, l'accusation portant sur le refus de la Suisse d'accorder en temps de guerre des visas d'entrée à des Juifs apparaît ridicule si l'on se demande comment des Juifs pouvaient alors se présenter sans être arrêtés à un contrôle frontalier de sortie français ou allemand avec le mot «Juif» imprimé sur leurs papiers d'identité ou inscrit à l'évidence dans leurs patronymes ou dans leurs prénoms.

Je ne pense pas me tromper en évaluant à moins d'un millier le nombre de refoulements de Juifs sur cette frontière du Jura que l'on avait fort peu de possibilités d'atteindre et à environ 300 le nombre des déportés parmi ces refoulés.

En définitive il m'apparaît certain que le nombre total des Juifs refoulés de Suisse ne dépasse pas 3000 et que le nombre total de déportés parmi ces 3000 refoulés peut être évalué à un millier de personnes.

Certes, ces chiffres sont très différents de ceux – 24 000 refoulés de Suisse et voués à la mort – qui ont été imposés depuis bien longtemps à tous ceux qui se sont intéressés au sort des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce sera aux historiens qui travaillent sur ce sujet de confirmer ou d'infirmier les chiffres que j'ai indiqués et qui contredisent des chiffres qui ne sont pas le résultat d'une véritable recherche historique et qui nuisent gravement à la réputation de la Suisse.

.....
Ecrivain, historien et avocat français, Serge Klarsfeld est surnommé «le chasseur de nazis» pour avoir permis l'arrestation et le jugement de Klaus Barbie et d'autres chefs du IIIe Reich
.....

Ne pas voir qu'une facette dans la politique d'asile en Suisse



Marc Perrenoud

Le 22 mars 2002, la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale (CIE) a publié son rapport final. Chargée en 1996 par les autorités fédérales de mener des «recherches historiques et juridiques sur le sort des avoires ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste», la CIE a publié plus de 11 000 pages sur la place financière suisse et les relations économiques extérieures, sur des problèmes encore actuels comme le secret bancaire. Ces analyses permettent de comprendre le passé et le présent, d'autant plus qu'elles se fondent sur des archives de l'économie privée, auparavant inaccessibles à cause du secret des affaires. On y trouve des informations dont l'immense majorité de la population ne pouvait avoir connaissance. En présentant le rapport final et les 25 volumes, Jean-François Bergier résuma aussi les analyses de la politique face aux réfugiés:

«Comme d'autres historiens avant nous, nous avons dû constater que cette politique fut excessivement restrictive, et qu'elle fut inutilement. L'incertitude qui règne sur les chiffres et les spéculations auxquelles cette incertitude conduit n'y changent rien: un grand nombre de gens menacés dans leur vie furent refoulés, sans nécessité; d'autres furent accueillis, mais leur dignité humaine ne fut pas toujours respectée. Le courage de quelques citoyens et leur esprit de justice, l'engagement généreux de larges cercles de la population sont venus tempérer la politique officielle. Mais ils n'ont pu l'infléchir. Les autorités savaient pourtant le sort réservé aux victimes. Elles savaient aussi qu'une attitude plus flexible et généreuse n'eût pas entraîné de conséquences insupportables, ni pour la souveraineté du pays, ni pour le niveau de vie, fût-il précaire, de ses habitants.»

Sur la base des archives existantes et de différentes analyses, la CIE a estimé qu'un peu plus de 20 000 personnes ont été refoulées pendant la guerre. Elle a affirmé qu'il était impossible de calculer la proportion de personnes juives parmi celles-ci (cf. pp. 108-109 du rapport final sur le site de la CIE, www.uek.ch). Ces 20 000 personnes peuvent être juives ou non, adversaires ou partisans

de l'Axe ou fuir pour d'innombrables autres motifs. Ce chiffre peut être comparé avec les résultats d'une enquête de la Direction générale des douanes sur l'application de la loi de 1931 sur les étrangers: au cours de la seule année 1932, 16 000 personnes ont été refoulées, sans compter les expulsions par les autorités cantonales. En fait, la guerre mondiale doit être envisagée dans une plus longue période. Par exemple, le chef de la Division de police Heinrich Rothmund écrit le 27 janvier 1939: «Nous n'avons pas lutté depuis vingt ans avec la Police des étrangers contre l'augmentation de la «surpopulation étrangère», et plus particulièrement contre l'«enjuivement» (*Verjudung*) de la Suisse pour nous voir aujourd'hui imposer les émigrants» (dodis.ch/14257). Il voulait ainsi justifier la signature en septembre 1938 de l'accord avec l'Allemagne nazie qui a instauré le tampon «J» sur les passeports des Juifs du Reich.

Les documents sont trop lacunaires et hétérogènes pour pouvoir dresser des statistiques précises

Depuis la Première Guerre mondiale, les autorités ont développé une politique discriminatoire pour limiter la présence juive en Suisse, considérée depuis 1933 comme un pays de transit qui ne peut pas accueillir les victimes juives des nazis. Sur cette base, l'accord avec l'Allemagne fut négocié et approuvé, tandis que les nazis forçaient leurs victimes juives à émigrer. A partir de l'hiver 1941-1942, ils s'engagent dans l'extermination des Juifs. Des informations assez précises parviennent aux autorités suisses. Des photographies de cadavres extraits de wagons sont envoyées à Berne en mai 1942 (dodis.ch/dds/8). Néanmoins, la politique gouvernementale reste celle qui est confirmée par la circulaire du 13 août 1942: «Ceux qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race, les juifs par exemple, ne doivent pas être considérés comme réfugiés politiques» (dodis.ch/35326). Pourtant, cette politique est contestée, comme l'écrit le Département politique fédéral le 17 novembre 1942, car «l'opinion publique suisse, quelle que soit la nuance politique ou sociale, prit parti, souvent sur un ton passionné, en faveur d'un octroi large et généreux du droit d'asile à ces persé-

tés». La CIE a montré en détail comment l'accueil ou le refoulement est la résultante de multiples interactions entre les autorités (fédérales, cantonales, politiques, militaires), les organisations politiques, humanitaires ou religieuses, les personnalités (éminentes ou discrètes) qui agissent pour les réfugiés. Au cours de l'automne 1943 et à la fin de la guerre, la porte fut ainsi entrouverte. Néanmoins, il fallut attendre juillet 1944 pour qu'une politique plus ouverte face aux Juifs soit officiellement exprimée. En refusant d'opposer les générations, en évitant de désigner des boucs émissaires et des héros, la CIE a retracé les activités de parlementaires et d'anonymes qui ont empêché des refoulements.

Les lacunes dans les archives sont connues: des refoulements n'ont laissé aucune trace écrite; des archives ont disparu après 1945; même à Genève, c'est seulement à partir de l'été 1942 que les dossiers sont conservés; les documents disponibles sont trop lacunaires et hétérogènes pour pouvoir dresser des statistiques précises et exhaustives. Des analyses plus détaillées restent possibles et souhaitables. Des chercheurs discrets et réalistes, comme Christian Favre, Philippe Hebeisen et d'autres historiens qui n'ont pas travaillé pour la CIE, restent prudents et ne prétendent pas pouvoir élaborer des statistiques sur l'ensemble de la frontière et pendant toute la guerre. La Suisse n'est pas la France de Vichy où les nazis et leurs complices ont dressé des listes pour déporter les victimes juives.

D'autres prétendent pouvoir être plus précis que la CIE, accusée d'avoir exagéré. A supposer que le nombre des Juifs refoulés n'atteint que quelques milliers de personnes, ce serait une confirmation de l'analyse de la CIE qui a affirmé que ces victimes auraient pu être acceptées sans risque alimentaire, politique ou militaire pour la Suisse.

Attaché au tableau mythique brossé pendant des décennies, un étrange et hétérogène attelage semble obsédé par la CIE et multiplie les réquisitoires, y compris contre Saul Friedländer, historien mondialement reconnu de la Shoah au niveau européen. En fait, la Suisse n'est pas exceptionnelle, mais c'est un pays européen, avec ses spécificités, avec de multiples facettes, avec ses liens avec d'autres pays, pour le meilleur et le pire.

.....
Ancien conseiller scientifique de la Commission Bergier
.....